

| | |
|-------------------------|--|
| 1. Record Nr. | UNISA990000713060203316 |
| Titolo | Informatica e biblioteche : automazione dei sistemi informativi bibliotecari / Maria Bruna Baldacci, Renzo Sprugnoli |
| Pubbl/distr/stampa | Roma : NIS, 1989 |
| Descrizione fisica | 239 p ; 22 cm |
| Collana | Aggiornamenti ; 39 |
| Disciplina | 016. |
| Collocazione | XV B COLL. 364/39 A |
| Lingua di pubblicazione | Italiano |
| Formato | Materiale a stampa |
| Livello bibliografico | Monografia |
| 2. Record Nr. | UNINA9910131645003321 |
| Autore | Tahon Marie-Blanche |
| Titolo | Sociologie des rapports de sexe / / Marie-Blanche Tahon |
| Pubbl/distr/stampa | Rennes, : Presses universitaires de Rennes, 2015 |
| ISBN | 2-7535-3830-1 |
| Descrizione fisica | 1 online resource (172 p.) |
| Soggetti | Sociology Women's Studies égalité des sexes relations hommes-femmes sociologie du genre rôle selon le sexe division sexuelle du travail identité sexuelle |
| Lingua di pubblicazione | Francese |
| Formato | Materiale a stampa |
| Livello bibliografico | Monografia |

Trop souvent encore les rapports de sexe sont considérés comme un sous-champ particulier de la sociologie alors qu'ils traversent l'ensemble de la discipline puisqu'ils interviennent dans tous les domaines de la société. Afin de l'établir, il ne suffit plus de s'en tenir à la notion de rapports sociaux de sexe qui, le plus généralement, est utilisée pour faire apparaître l'asymétrie entre les sexes à l'égard du travail, incluant le travail domestique. Le débat autour de la parité politique, dont la France n'a pas le monopole, a imposé la réflexion sur les rapports politiques de sexe. Cette réflexion ne peut être déliée de la prise en considération de la révolution qui s'est produite dans les rapports entre les sexes depuis une trentaine d'années : dorénavant, avec la reconnaissance par la loi et par la société du droit des femmes à contrôler elles-mêmes leur fécondité, elles ne sont plus marquées par les « déterminations de leur sexe », elles intègrent la catégorie de l'« individu abstrait ». Il devient alors visible que le peuple est composé de deux catégories sexuées instituées par l'état civil. Aussi la notion de sexe est-elle plus utile à l'analyse que celle de genre. A partir du moment où il est formellement admis que chaque femme, comme chaque homme, peut prétendre « mon corps m'appartient », les rapports entre les sexes empruntent le registre du différend plutôt que celui de la différence : les femmes ne sont plus victimes, elles sont plaignantes ; elles instruisent le procès de la démocratie moderne qui les a tenues à distance du principe « tous les hommes naissent libres et égaux en droits ».
